

The image shows two young women sitting on a stone wall. They are both looking down with sad or thoughtful expressions. The woman on the left is wearing a red and black striped long-sleeved shirt and blue jeans. The woman on the right is wearing a dark jacket over a green turtleneck and blue jeans. The background is a weathered stone wall.

**COMMENT MOBILISER LES ÉTUDIANTS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
DURANT LES JOURS BLANCS ?**





INTRODUCTION

La problématique de l'occupation des jours blancs revient ponctuellement sur le devant de la scène, le plus souvent à l'approche de la fin de l'année scolaire. Ces jours s'avèrent utiles afin de « permettre aux équipes éducatives de mener, dans un climat serein et avec professionnalisme, les opérations de délibération, de rédaction des attestations, de rencontre individuelle avec les élèves et/ou avec leurs parents, d'examen de recours, de guidance en vue de l'orientation »¹. Du côté des élèves, cette période n'est parfois pas suffisamment mise à profit.

Après avoir envisagé ce que prévoit le législateur en la matière, nous nous attarderons sur les loisirs des jeunes à l'occasion de la fin de l'année scolaire. Enfin, nous examinerons dans quelle mesure d'autres formes d'accompagnement et d'animation pourraient être mises en place.

¹] Réponse de la Ministre de l'enseignement obligatoire à la question n° 18 « Jours blancs – bilan » de la séance du Parlement de la Communauté française du 6 octobre 2009 [en ligne], Bruxelles, Parlement de la Communauté française de Belgique [réf. du 2010-09-21]. Disponible sur Internet : <<http://archive.pcf.be/10000000104a04e?action=browse>>.

QUE PRÉVOIT LE LÉGISLATEUR EN MATIÈRE DE JOURS BLANCS ?



Suite aux différentes pratiques d'occupation des périodes plus ou moins longues selon les établissements entre la fin des examens et l'entrée en vacances, le législateur communautaire adopte, en février 2008, le décret « Jours blancs ». Celui-ci entend réguler l'organisation des épreuves d'évaluation sommative dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein

exercice et prévoit plusieurs mesures pour diminuer la durée des périodes de flottement – appelée communément « jours blancs » – durant toute l'année scolaire. Ainsi, en cours d'année, les épreuves d'évaluation sont-elles limitées à huit jours d'ouverture d'école au premier degré et à douze jours pour les deuxième et troisième degrés. A l'issue des bilans et examens, les cours peuvent être suspendus durant un maximum de quatre jours au premier degré et de cinq jours aux deuxième et troisième degrés, incluant une journée consacrée à la remise des bulletins. Au mois de juin, les épreuves d'évaluation se terminent au plus tôt le neuvième jour d'ouverture scolaire compris qui précède les vacances. Les cours peuvent être suspendus en vue d'organiser des conseils de classe durant un maximum de trois jours².

Ce cadre défini, il s'agit ensuite de poser les balises de l'occupation effective de ces jours blancs. A ce titre, la circulaire n° 2657 du 23 mars 2009 lance un appel à projets dans le but de « donner à tous les jeunes des occasions d'occuper les jours qui suivent la fin des examens de juin »³. Parmi les établissements de la Communauté française, 74 répondent à l'appel, pour un total de 128 projets introduits. Ils concernent principalement trois types d'activités : des cours théoriques du code de la route en collaboration avec des auto-écoles, du sport, et des découvertes de lieux culturels, économiques, artistiques, sociaux ou caritatifs. Les écoles participantes soulignent généralement l'utilité de proposer ce genre d'animations aux élèves.

2] Décret relatif à l'organisation des épreuves d'évaluation sommative dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. Bruxelles : Parlement de la Communauté française de Belgique, 29 février 2008.

3] Circulaire n° 2657. Bruxelles : Communauté française de Belgique, 23 mars 2009, p. 1.

Au vu des appréciations positives de la première édition de cette mesure, il est convenu de consacrer une enveloppe annuelle de deux millions d'euros aux activités à organiser lors des jours blancs. Toutefois, dans le cadre du plan de rigueur budgétaire adopté par le Gouvernement de la Communauté française, ces montants sont actuellement gelés. Les élèves ont dès lors le loisir de s'adonner à leurs pratiques habituelles de fin d'année scolaire.



LES LOISIRS DES JEUNES DURANT LES JOURS BLANCS



En juin 2007, l'UFAPEC lance une consultation auprès des responsables des associations de parents de l'enseignement secondaire à propos des jours blancs. Il en ressort trois types de profils parentaux : ceux qui sont favorables aux jours blancs (33 %), ceux qui s'y opposent (20 %) et ceux qui se montrent compréhensifs vis-à-vis de l'école qui n'a pas de possibilités d'encadrement à ce moment (10 %). De plus, 37 % des parents ne se prononcent pas sur cette question⁴.

La première catégorie de parents voit, dans les jours blancs, une période informelle de repos et de distraction en toute autonomie, propice à éliminer le stress des examens. Il s'agit pour eux d'un moment différent où les jeunes font l'apprentissage de la responsabilisation dans le respect de certains garde-fous. Les parents défavorables aux jours blancs considèrent par contre que leurs

4] Jean-Luc Van Kempen, Les « jours blancs » dans l'enseignement secondaire. Une occasion de favoriser un meilleur bien-être physique et social des jeunes ?, Bruxelles, UFAPEC, 2010, p.3.

enfants sont alors contraints à l'inactivité et au désœuvrement, laissant la porte ouverte aux dangers de l'extérieur – mauvaises fréquentations, tentations diverses, risques de débordements... Pour certains encore, les jours blancs sont du temps perdu qui devrait être mis à profit pour approfondir les apprentissages ou procéder à la remédiation si des difficultés avaient dû survenir dans les épreuves sommatives. Enfin, les parents réalistes et compréhensifs se rendent bien compte qu'il est nécessaire de dégager du temps aux équipes éducatives pour tenir des conseils de classe et discuter de l'orientation de chaque élève.

Parallèlement, bon nombre de parents interrogés se montrent intéressés par l'organisation d'activités qui permettraient d'ouvrir leurs enfants à d'autres horizons, tout en misant sur l'attractivité et l'innovation. Qu'il s'agisse d'animations sportives, culturelles, citoyennes ou de prévention, elles devraient en effet intégrer ces notions de façon à ce qu'elles priment sur le désir de liberté et de repos.



De fait, une étude récente du CRIOC, réalisée auprès de plus de 3000 répondants de 10 à 17 ans, sur les loisirs des jeunes⁵ montre un attrait des adolescents pour les loisirs passifs que sont la télévision, Internet, écouter de la musique, regarder des DVD, aller au cinéma... Dans une moindre mesure, suivent les loisirs

plus actifs comme le sport, les visites de parcs d'attractions ou les sorties en soirée. Si, au vu de ces activités, les jeunes démontrent un intérêt certain pour les moyens modernes de communication, il importe de leur proposer d'autres types de passe-temps où ils auraient la possibilité d'entrer en contact avec d'autres personnes, de mieux se rendre compte de l'environnement dans lequel ils évoluent, ou de développer leur créativité.

De telles activités pourraient d'ailleurs s'inscrire dans un processus plus global lié aux projets d'établissement où se côtoieraient les élèves des différentes années et des différentes sections, voire de différentes écoles.

5] *Jeunes et loisirs, Bruxelles, CRIOC, 2010, p. 5.*

L'ABOUTISSEMENT D'UN PROJET MOBILISATEUR



Les projets d'établissement définissent pour partie la philosophie dans laquelle les écoles inscrivent leur enseignement. À côté des matières scolaires à proprement parler, les établissements ont la possibilité de proposer des activités complémentaires artistiques, sportives ou autres visant l'épanouissement des élèves. Les jours blancs pourraient ainsi concrétiser l'aboutissement du travail de toute une année. De cette façon, les élèves se sentiraient impliqués dès le départ dans la démarche et leur participation lors des jours blancs leur paraîtrait davantage naturelle. L'étude du CRIOC relève d'ailleurs que, « pendant l'adolescence, tant les activités sportives que culturelles reçoivent moins d'intérêt de la part des jeunes [et qu'il] serait donc nécessaire que des mécanismes soient mis en place afin d'encourager ces activités »⁶. De son côté, Jean-Pierre Astolfi, professeur de sciences de l'éducation à l'Université de Rouen, cité par Martine Fournier, note que « pour faire passer les connaissances, l'enseignement devrait s'attacher à rendre les savoirs encourageants, en suscitant la curiosité et l'activité des élèves, en rendant à la connaissance sa dimension jubilatoire »⁷. Tel serait donc le principe prévalant à l'organisation des jours blancs dans le cadre d'un projet d'établissement global, misant sur les loisirs actifs des élèves.

Il est également important que l'adolescent développe un sentiment d'appartenance à son école. En effet, la réussite scolaire est bien souvent conditionnée à des aspects relevant aussi bien de l'affectif que du pédagogique. Au-delà de la colonne vertébrale des savoirs et des compétences, l'enseignement fait intervenir des sentiments de reliance et de valorisation qu'une atmosphère propre autour d'un projet commun permet de développer et d'entretenir. L'école n'est pas seulement le lieu des savoirs, elle est aussi celui de l'apprentissage de la vie en société, elle-même plurielle et intergénérationnelle. Il importe dès lors de décliner un projet d'établissement qui intègre ces notions via la rencontre des différentes classes et des différentes options autour d'un objectif commun.

6] *Idem, p. 7.*

7] *Martine Fournier, « L'école peut-elle encore transmettre des savoirs ? », In Sciences humaines – L'enfant. De la psychologie à l'éducation, Paris, Sciences humaines éditions, 2001, n° 120, p. 12.*



Cependant, qu'en est-il réellement de l'opérationnalisation de pareil dispositif ? Les difficultés à surmonter sont de trois ordres. Premièrement, les moyens budgétaires actuels ne permettent pas de répondre idéalement à de telles ambitions. Les écoles sont pourtant généralement passées maîtres dans l'art de faire des prouesses avec des enveloppes limitées. Un financement alternatif, à travers notamment le sponsoring, des subventions en provenance d'autres niveaux de pouvoir que la Communauté française ou l'autofinancement grâce à des activités extrascolaires, constituerait une piste intéressante pour faire encore mieux ou de façon plus confortable. Une participation financière des élèves ou des parents pourrait également être demandée, tout en prévoyant la possibilité de recours à une caisse de solidarité pour les enfants disposant de moins de ressources. Les activités, tant en cours d'année que lors des jours blancs, doivent être accessibles à tous. Il convient donc de réduire les surcoûts au strict minimum, d'autant que les textes prévoient la gratuité de notre enseignement sauf exceptions clairement définies et limitatives.

Une deuxième difficulté survient relativement à l'encadrement des élèves. Si les équipes éducatives sont retenues en conseil de classe ou à l'occasion d'autres opérations de délibération, les animations mises en place, tant durant les jours blancs qu'en cours d'année, pourraient se faire sous la direction d'opérateurs extérieurs. Or, la fin juin correspond souvent avec la dernière touche venant peaufiner les projets d'été de l'associatif comme les camps scouts ou les divers ateliers proposés pendant les vacances. Comme nous le mentionnions dans une précédente analyse⁸, les établissements se montrent parfois assez hermétiques aux opérateurs menant un projet propre qui constitue une offre auxiliaire de l'école. Ils tolèrent, par contre, les animations présentées par une association directement ou indirectement liée à l'école elle-même ou à l'autorité communale.

A l'échelon local, conformément aux dispositions prévues dans le décret « Accueil temps libre », une Commission communale de l'accueil regroupe cinq sphères d'acteurs : commune, écoles, parents, partenaires du secteur de l'enfance et autres partenaires extérieurs. Elle est ainsi chargée d'organiser les différentes synergies dans chacune des dimensions de l'accueil extrascolaire. Une meilleure intégration des initiatives constituerait sans doute une clarification dans l'offre de services que peut proposer l'associatif aux écoles. De ce fait, des opérateurs nouveaux se feraient peut-être jour et pourraient alors plus facilement épauler les écoles dans l'accueil des élèves en fin d'année scolaire. Reste que toutes les démarches de délibération n'ont pas lieu en même temps. Il serait sans doute opportun de réaliser, dans chaque établissement, le cadastre du personnel disponible qui travaillerait de concert avec le partenaire associatif.

Enfin, il importe d'identifier clairement les responsabilités de chaque acteur dans la prise en charge d'animations à destination des élèves. De là, découlent des démarches spécifiques en matière d'assurance. En effet, dans la mesure où les activités proposées seraient encadrées par un acteur associatif extérieur et où les enfants sont soumis à l'obligation scolaire jusqu'au trente juin y compris, il serait nécessaire d'opérer une délégation de responsabilité civile de l'école vers le prestataire de services. Pourrait-on toutefois imaginer un partage de cette responsabilité ? Quelle serait alors la ligne de démarcation ? Pareille position semble difficilement défendable. En cas d'organisation conjointe par un établissement et un acteur extérieur, l'école serait très certainement seule responsable d'éventuels incidents. Selon toute vraisemblance, son assurance pourrait malgré tout se retourner contre l'association partenaire si le dommage causé résulte explicitement du fait de l'animateur. Il s'agit là d'une porte ouverte à des difficultés juridiques autour desquelles il serait opportun en premier lieu de lever toute ambiguïté.

L'occupation intelligente et mobilisatrice des élèves lors des jours blancs, et plus largement lors d'activités en cours d'année, soulève finalement plus de questions qu'elle n'en résout. Tant les équipes éducatives que l'autorité communautaire doivent donc avoir à l'esprit de se préoccuper tout d'abord des fondamentaux liés à la problématique visée, qui ne peut se limiter à de seuls aspects organisationnels dans le cadre d'une période de flottement inhérente aux différentes démarches de fin d'année scolaire.

8] Philippe Dreye, *Devoirs d'école et école de devoirs*, Bruxelles, CPCP, 2010, pp. 3-4.

CONCLUSION

Lors des jours blancs, certaines écoles proposent des activités qui rencontrent plus ou moins de succès. La participation des jeunes y est parfois limitée, leur laissant la possibilité de s'adonner à des loisirs qui leur permettent de relâcher la pression après les examens. Tandis que certains s'accommodent de passe-temps plutôt passifs, d'autres préfèrent jouir de leur aspiration à davantage de liberté. C'est alors quelquefois la porte ouverte à des excès en tout genre. Les jeunes se cherchent et se font leurs propres expériences. Il appartient dès lors de minimiser les risques, notamment en proposant des projets dont les élèves sont les acteurs premiers, rencontrant de la sorte le souhait de nombreux parents vis-à-vis de l'organisation d'activités par les écoles.

Or, les budgets et d'autres contingences n'autorisent pas toujours les établissements à proposer de telles animations, d'autant que le personnel encadrant s'affaire à d'autres tâches. A ce titre, des partenariats accrus avec le monde associatif seraient utiles. Cependant, ils occasionnent d'autres difficultés d'ordre financier, d'encadrement et de responsabilité dont il faut tenir compte au premier chef.

Ce bref état des lieux de la question révèle en tout cas plusieurs des dimensions intervenant dans la problématique des jours blancs, évitant les solutions à l'emporte-pièces. Sans doute, une réflexion globale devrait-elle guider de futures pistes à proposer aux écoles qui, faisant souvent preuve de bonne volonté, se retrouvent confrontées bien souvent à des contraintes freinant leurs ambitions.

Soulignons malgré tout la piste de l'engagement volontaire du jeune dans des stages à destination caritative, auprès d'un CPAS ou dans des actions d'intérêt commun qui permettraient de les occuper de manière intelligente, responsable et citoyenne, sous la tutelle d'organismes reconnus. Cette expérience pourrait d'ailleurs être valorisée par la suite, tout comme le seraient des animations dans l'enseignement fondamental dans le cadre du parcours scolaire futur de l'élève. De même, des stages en entreprise donneraient un premier aperçu du monde du travail aux adolescents. Seule condition à la réussite de cette démarche, il importe que le dispositif s'inscrive dans un projet plus global de classe ou davantage lié à l'élève qui serait porté à la fois par celui-ci et les équipes éducatives. Ce renversement des mentalités miserait ainsi sur l'exploitation des capacités des jeunes plutôt que leur apprentissage de nouveaux concepts.

SOURCES

Circulaire n° 2657. Bruxelles : Communauté française de Belgique, 23 mars 2009.

Décret relatif à l'organisation des épreuves d'évaluation sommative dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. Bruxelles : Parlement de la Communauté française de Belgique, 29 février 2008.

DREYE, Philippe. *Devoirs d'école et école de devoirs.* Bruxelles : CPCP, 2010.

FOURNIER, Martine. « L'école peut-elle encore transmettre des savoirs ? ». In *Sciences humaines – L'enfant. De la psychologie à l'éducation.* Paris : Sciences humaines éditions, 2001, n° 120.

Jeunes et loisirs. Bruxelles : CRIOC, 2010.

Réponse de la Ministre de l'enseignement obligatoire à la question n° 18 « Jours blancs – bilan » de la séance du Parlement de la Communauté française du 6 octobre 2009 [en ligne]. Bruxelles : Parlement de la Communauté française de Belgique [réf. du 2010-09-21]. Disponible sur Internet : <<http://archive.pcf.be/1000000104a04e?action=browse>>.

VAN KEMPEN, Jean-Luc. *Les « jours blancs » dans l'enseignement secondaire. Une occasion de favoriser un meilleur bien-être physique et social des jeunes ?.* Bruxelles : UFAPEC, 2010.

Auteur : Philippe Dreye
Octobre 2010

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be